

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans**  
**Aux Contribuables de la susdite municipalité**



## Résultat du registre

Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021, le conseil a adopté le règlement de zonage numéro 2021-321, et le règlement de lotissement # 2021-322. Ces règlements sont adoptés en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1) qui accorde aux Municipalités le pouvoir de remplacer les règlements de zonage et lotissement.

Entre le 7 juillet et le 30 juillet 2021, la procédure d'enregistrement relative à ces règlements s'est tenue, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités (c. E-2.2) et conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020.

Le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur les règlements était de 82 signatures.

Le nombre de personnes qui se sont inscrites pour demander la tenue d'un scrutin pour le règlement de zonage numéro 2021-321 est de : 0 signature

- Le règlement de zonage numéro 2021-321 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Le nombre de personnes qui se sont inscrites pour demander la tenue d'un scrutin pour le règlement de lotissement numéro 2021-322 est de : 0 signature

- Le règlement de lotissement numéro 2021-322 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Mme Sylvie Beaulieu déposera lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 2 août 2021 le certificat attestant le résultat du registre, soit le résultat officiel.

**Donnée à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ce 2<sup>ième</sup> jour d'août deux mille vingt et un.**

  
Sylvie Beaulieu g.m.a.

Directrice générale & secrétaire-trésorière